

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'INDRE-ET-LOIRE**

CTL du 6 avril 2021

FICHE TECHNIQUE

Nouveaux horaires d'ouverture au public des SPFE de Tours 1, SPF de Tours 2, SPF de Tours 3 et SPF de Tours 4

L'[instruction du 5 août 2020](#) du bureau GF3B propose d'adapter la politique d'ouverture au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement autour de trois axes :

- systématiser l'ouverture des SPF et SPFE uniquement le matin le jour de l'arrêté comptable mensuel. Les flux dématérialisés Tél@ctes sont dorénavant « bloqués » par la direction générale, à 11h00 pour les réquisitions et à 12h00 pour les formalités à publier le jour de l'arrêté comptable mensuel. Ce dispositif permet de laisser plus de temps aux SPF/SPFE pour traiter les réquisitions du jour et clôturer l'arrêté comptable mensuel dès 15h30 et au plus tard à 16h30. Les services sont donc ouverts uniquement le matin le jour de l'arrêté comptable mensuel, à l'exception du jour de l'arrêté annuel où ils restent ouverts l'après-midi pour apurer le compte d'imputation provisoire (gestion des dépôts notamment dématérialisés relatifs aux virements parvenus jusqu'au dernier jour ouvré de l'année) ;
- adapter, en matière de publicité foncière, l'ouverture des services au public pour mieux réguler les flux Tél@ctes. À cet effet, les directions peuvent adapter les horaires d'ouverture au public des SPF et SPFE, dans une amplitude minimale d'ouverture de 17 heures 30 par semaine¹. Il peut s'agir, par exemple, d'ouvrir uniquement le matin pour permettre :
 - au chef de service, de mieux étaler la charge de travail sur la journée, de mieux maîtriser le traitement des flux Tél@ctes, de dégager des ressources pour mettre à jour le fichier immobilier et ainsi d'assurer un pilotage infra-quotidien optimal de l'activité de son service ;
 - aux agents, de mieux gérer les réquisitions afin d'assurer la clôture de l'arrêté comptable le soir même et la clôture de la journée d'enregistrement du jour dès le lendemain matin pour permettre l'enregistrement des dépôts du lendemain dans la journée du lendemain ;
- accentuer, en matière d'enregistrement, l'accueil sur rendez-vous tout en confortant l'accueil de dépôt.

Les deux dernières orientations sont laissées à l'appréciation des directions.

À l'occasion du regroupement des 4 SPF sur le site de Tours Champ-Girault dans le cadre de la préparation de la fusion des services, il a ainsi été décidé de mettre en œuvre l'organisation suivante, proposée par l'instruction du 5 août 2020 :

Sites	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
SPFE Tours 1 SPF Tours 2 SPF Tours 3 SPF Tours 4	9h00-12h00	Ouverture au public avec ou sans rendez-vous					17h30
	13h30-16h00	Fermé	Fermé	Ouverture sur RDV	Fermé	Fermé	

¹ Pour les SPFE, ces horaires vaudront pour les deux missions, Publicité foncière et Enregistrement.

Ces nouveaux horaires s'appliqueront à la fois pour la mission de publicité foncière et pour la mission d'enregistrement. Par ailleurs, la possibilité d'une prise de rendez-vous depuis le site impots.gouv.fr sera ouverte aux usagers pour ces 2 missions tous les matins et les mercredis après-midis.

Ces horaires d'ouverture s'appliqueront sous réserve de l'élargissement des plages d'accueil sans rendez-vous, mis en place pendant la campagne de déclaration des revenus. Les horaires des SPF s'aligneront ainsi sur ceux des autres services, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, pendant cette période.

Les horaires de l'accueil téléphonique des SPF et SPFE ne sont pas modifiés (sous réserve de l'élargissement des plages horaires d'accueil pendant la campagne de déclaration des revenus) et restent alignés sur ceux des autres services, à savoir du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, qu'il s'agisse de l'accueil téléphonique avec ou sans rendez-vous.